

Crédit-cadre 2022 - 2025 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes

1. PREAMBULE

En 2017, un crédit-cadre de Fr. 1'800'000.- pour des travaux d'entretien et de réfection des routes communales a été accepté pour la période allant de 2017 à 2021. Le dernier crédit-cadre voté sera totalement utilisé d'ici fin juin. De nombreux tronçons de plus ou moins grande importance ont ainsi pu être entretenus.

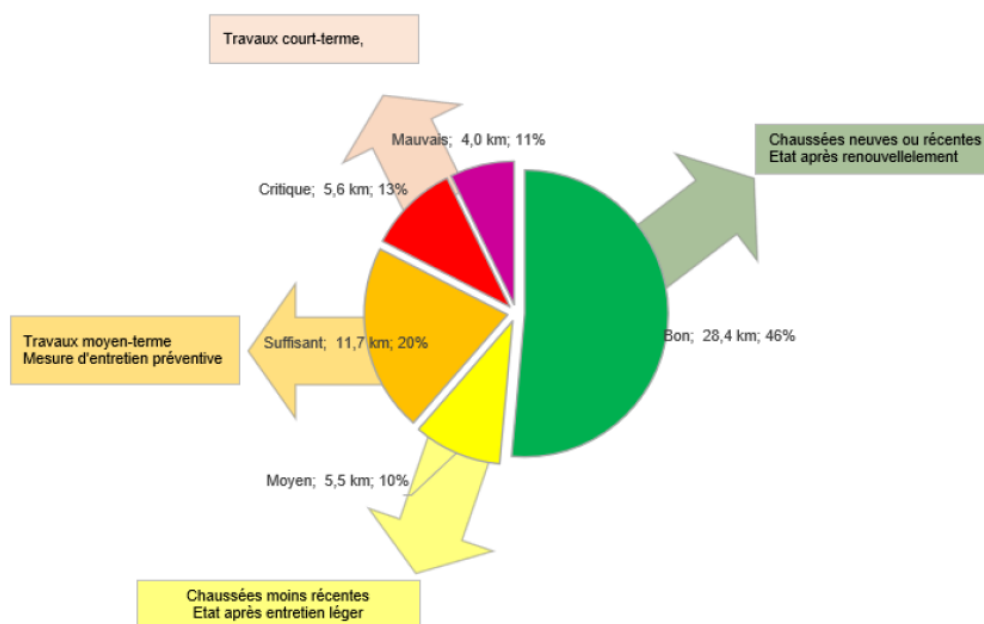
Un nouveau crédit-cadre est indispensable afin d'assurer l'entretien et la réfection des routes et maîtriser au mieux les dégâts successifs causés chaque année par le trafic routier et par la période hivernale, en particulier les dégâts dus aux cycles gel - dégel. Les conséquences sont très importantes : nids de poules, détérioration accélérée du revêtement et parfois dégâts structurels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente demande de crédit, un accent particulier sera porté sur les tronçons utilisés de manière préférentielle par les cyclistes, conformément aux critères et aux priorités donnés par la Plan directeur de la mobilité douce en vigueur, dans la mesure du possible, sachant que les routes en très mauvais état qui nécessitent des interventions lourdes, comme l'avenue de la Gare, le quai de la Sorne, la rue de la Molière par exemple, devront faire l'objet d'un crédit spécial ultérieurement. Il convient également de rappeler qu'un crédit-cadre a été accepté pour toutes les interventions liées à la mobilité douce qui est complémentaire à celui présenté pour les routes.

2. DONNEES TECHNIQUES

Depuis 1998, un plan de gestion des routes a été établi comme le préconisent les normes VSS. Ce document indique clairement l'importance des dégradations, l'état du réseau routier et l'estimation des coûts d'entretien. Il a été remis à jour régulièrement et pour la dernière fois au printemps 2022 avec une méthodologie optimisée afin de diminuer la subjectivité inhérente à la méthode de relevé visuel. Selon le dernier relevé d'état, l'état général du réseau est qualifié comme suit selon relevés d'état Nibux 2022 :

- « bon » 46 % pour 28.4 km, « moyen » 10 % pour 5.5 km, « suffisant » 20 % pour 11.7 km, « critique » 13 % pour 5.6 km, « mauvais » 11 % pour 4.0 km ;



- par manque de moyens financiers, l'état du réseau continue globalement de se dégrader, même s'il reste dans la même catégorie selon les normes (état « bon à moyen ») ;
- la part des chaussées en état « critique » ou « mauvais » (24 % du réseau) est en légère augmentation depuis 2016, résultant d'un manque d'investissement pour des travaux lourds et par les nombreuses sollicitations routières dues aux chantiers de grande importance ces dernières années en ville.

Les moyens nécessaires pour assurer la gestion et l'entretien du réseau routier ont été déterminés sur la base des relevés réalisés avant 2016 et en 2022. Plusieurs stratégies d'investissement ont été analysées (budget illimité, budget nul, budget actuel, budget de maintien de la valeur, etc.) selon plusieurs méthodes (analyse

structurelle et fonctionnelle, approche basée sur le cycle de vie) pour déterminer les moyens nécessaires à mettre en œuvre sur le réseau routier communal. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- la stratégie d'investissement mise en place en 2016 doit être poursuivie ;
- sans un financement suffisant, il faut s'attendre à une dégradation très rapide de l'état global du réseau routier (passage d'un état moyen à un état critique en une dizaine d'années) ;
- le budget actuel et les crédits spéciaux liés à des projets spécifiques (comme cela a été le cas pour Le Ticle – Théâtre du Jura) et le nouveau bâtiments de la Poste ne permettent pas de maintenir l'état global du réseau à moyen terme (passage d'un état moyen à un état suffisant en 4 ans environ) ;
- les moyens financiers annuels de maintien de la valeur du réseau s'élèveraient dans l'idéal à 2.1 millions de francs (uniquement pour les renouvellements des chaussées, hors interventions sur les infrastructures souterraines ou sur les aménagements urbains).

Le budget actuel et les investissements consentis ces dernières années (par le crédit-cadre et les crédits spéciaux) ont permis de maintenir le réseau routier avec **76 % des routes dans un état « suffisant à bon »**. La poursuite de cet effort d'investissement permettra de maintenir globalement la valeur du réseau routier.

3. STRATEGIE PROPOSÉE

Vu ce qui précède, et pour tenir compte des moyens financiers disponibles, la stratégie suivante est proposée :

- au minimum, maintenir l'état global du réseau routier à un niveau moyen sur un horizon de 10 ans ;
- réaliser les interventions d'entretien aux endroits les plus pertinents techniquement en coordination avec la planification des travaux SID, tout en privilégiant un impact important au niveau de l'utilisation du réseau ;
- maintenir le budget actuel pour la prochaine législature (au minimum Fr. 80'000.-/an au budget de fonctionnement et Fr. 475'000.-/an par crédit-cadre au plan financier des investissements) ;
- inscrire au plan financier des investissements des montants suffisants pour les travaux importants de renouvellement de chaussées non concernées par le présent crédit-cadre et qui feront l'objet de crédits spéciaux (notamment quai de la Sorne, route de Moutier Ouest, avenue de la Gare, rue du 24-Septembre, rue de la Vauche, etc.) ;
- continuer la mise aux normes de certains tronçons en matière de bruit routier.

Le plan N° 22-03/1.2 « Etat du réseau actualisé en 2022 » présentant l'état constructif des routes est annexé au présent message et est disponible au Service UETP dans son format original. Tous les tronçons en mauvais état ne pourront pas être traités avec les montants indiqués précédemment et il sera nécessaire de fixer des priorités. Celles-ci seront définies en fonction de l'évolution des dégradations, des travaux des autres services (SID ou autres) et des projets de construction qui nécessitent des adaptations au niveau des routes et des trottoirs communaux, les synergies étant systématiquement recherchées. Le plan financier des investissements entre aussi en considération pour la planification des travaux.

La liste des routes concernées par la présente demande de crédit-cadre est définie dans la planification du Service UETP. Elle sera adaptée en fonction des opportunités qui se présenteront en lien avec des chantiers des SID ou des projets privés, ceci afin d'avoir un maximum de synergies et éviter plusieurs interventions dans un même secteur à quelques années d'intervalle. Un accent particulier sera porté sur les tronçons utilisés de manière préférentielle par les cyclistes, dans la mesure du possible, sachant que certaines routes, même si elles n'ont pas une utilité prioritaire pour les cyclistes, doivent tout de même être entretenues afin d'éviter des dégradations encore plus importantes qui génèreraient plus tard des coûts d'investissement excessifs.

Parmi les routes ou parties de routes liées par le présent crédit-cadre, les suivantes sont notamment concernées : rue Montée-des-Pâturages, rue des Pins, rue de la Mandchourie (de la Maison de l'Enfance jusqu'à et y compris giratoire avec, le cas échéant, des mesures de modération du trafic selon l'étude en cours), rue Emile-Boéchat devant chez Villat Meubles, route de Bâle devant le Jumbo entre le giratoire de la rue du Vieux-Château et le giratoire du Jumbo (sachant que ce dernier est propriété de la Confédération et qu'il devra être aménagé de manière plus adaptée pour la mobilité douce en particulier), rue de Jolimont. Comme indiqué précédemment, cette liste n'est pas exhaustive et pourra être adaptée selon les urgences d'intervention qui viendront et les synergies qui pourraient se présenter avec des chantiers privés et des SID. Afin de profiter de certaines synergies avec des projets en cours ou pour répondre à diverses demandes non planifiées (politiques, sécuritaires), divers travaux estimés à Fr. 400'000.- sont intégrés à la présente demande de crédit d'investissement, notamment des réfections urgentes à la rue Louis-Vautrey (en coordination avec les SID), ainsi que la remise en état de certains trottoirs communaux le long de la RDU selon planification du SIN.

4. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

		EVALUATION			
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X			Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables. Les eaux pluviales seront naturellement infiltrées dans toute la mesure du possible
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace		X		L'éclairage public sera conçu en intégrant les objectifs fixés dans le projet « Voie lactée » des SID.
Mobilité	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable		X		Lors de projet pour les travaux d'entretien, une réflexion sur des aménagements en faveur de la mobilité douce sera réalisée.
Biens de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique		X		Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables dans la mesure du possible.
Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)		X		Les aménagements aux abords des routes réfectionnées seront réalisés de manière durable en intégrant dans la mesure du possible des zones composées de prairies fleuries favorables à la biodiversité. De nouvelles plantations seront mises en place selon les possibilités offertes pour chaque cas particulier.
Santé	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés		X		Dans toute la mesure du possible, tenant compte qu'il s'agit d'une demande de crédit pour la réfection de routes, les travaux d'aménagements veilleront à réduire au maximum les effets néfastes au niveau de la santé dans le cadre des aménagements réalisés.
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse		X		Dans toute la mesure du possible, tenant compte qu'il s'agit d'une affectation routière, les travaux d'aménagements veilleront à intégrer des mesures de végétalisation.
Gouvernance	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X			La démarche participative se fera principalement auprès des milieux et riverains concernés.

5. DEMANDE DE CREDIT

La demande de crédit concerne le crédit-cadre habituel pour l'entretien et la réfection des routes communales, soit Fr. 1'900'000.- pour les années 2022 à 2025 (Fr. 475'000.-/an).

6. FINANCEMENT

Le crédit-cadre de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la maintenance des routes communales est prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'900'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2021			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'900'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2.5 %	47'500.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		57'000.00
Total de la charge financière annuelle		104'500.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long terme.

7. PREAVIS DES AUTORITES

Les travaux prévus dans ce crédit-cadre sont nécessaires à la pérennité des routes communales, ainsi qu'à une utilisation fonctionnelle et rationnelle. Ils ne pourront pas être pris en charge par les budgets de fonctionnement, ni par les crédits spéciaux déjà acceptés ou à venir.

Le crédit-cadre de Fr. 1'900'000.- a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- Commission UETP, lors de la séance du 9 juin 2022 : préavis favorable ;
- Commission des finances, lors de la séance du 13 juin 2022 : préavis favorable.

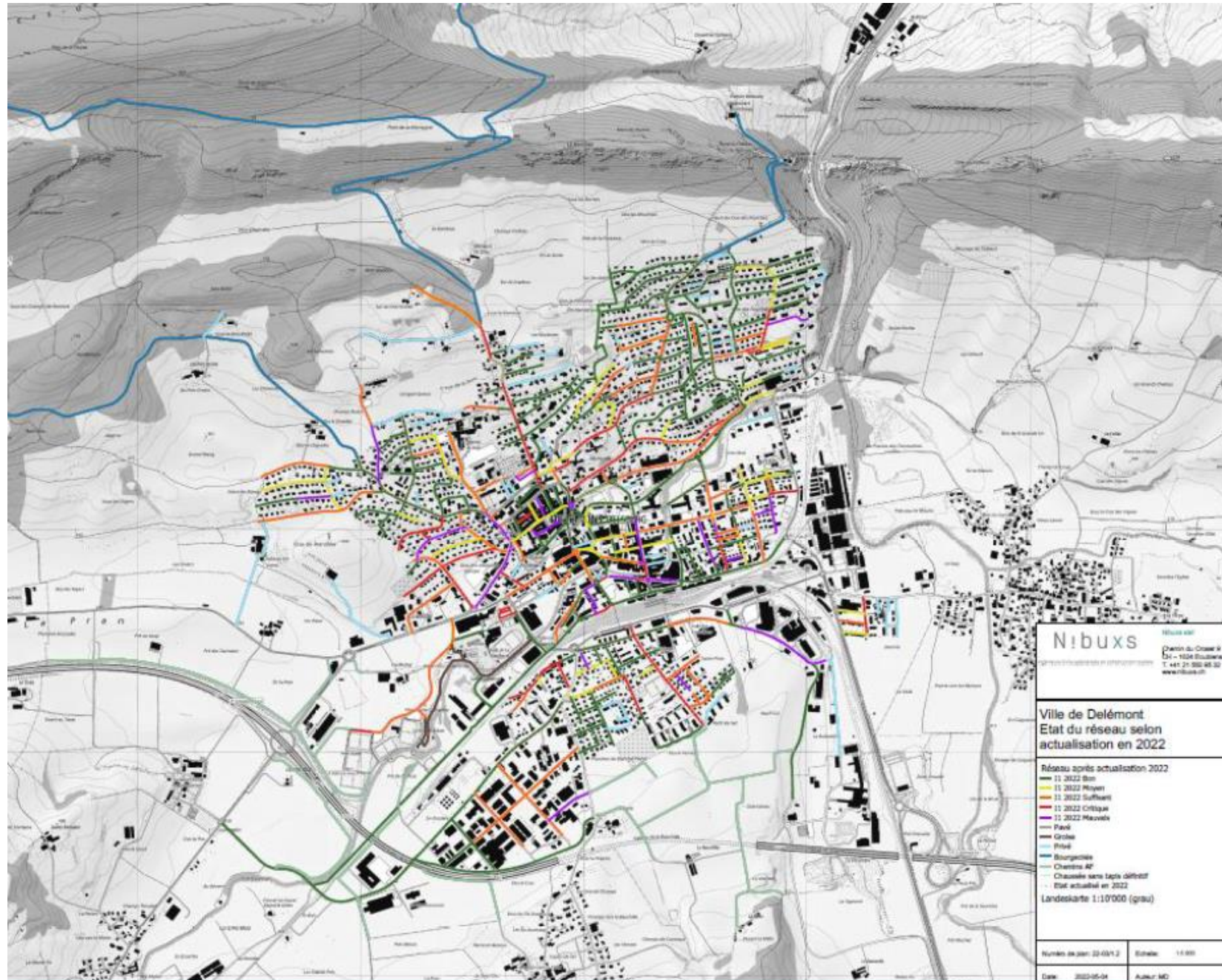
Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le présent crédit-cadre.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Relevé d'état des routes – situation 2022



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 14 juin 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2022 - 2025 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2022